

# "À quand une grande mobilisation citoyenne contre le sort réservé aux enfants placés ?"

[Marc Belpois](#)

Alors que l'affaire de "l'enfant tondu" donne un coup de projecteur sur les foyers de l'aide sociale à l'enfance, le militant Lyes Louffok réclame une réponse politique enfin à la hauteur des dysfonctionnements, aussi graves que récurrents.



[Lyes Louffok, auteur de « Dans l'enfer des foyers » et cofondateur du comité de vigilance des anciens enfants placés. Photo Bastien Ohier/Hans Lucas/AFP](#)

Publié le 16 décembre 2025 à 15h59

Un garçon de 8 ans, dans une structure parisienne de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le crâne rasé à blanc par une éducatrice en guise de sanction... [Relayées par France Info](#), les images ont provoqué une vive émotion collective, certes salutaire, mais bien insuffisante aux yeux de Lyes Louffok, auteur de *Dans l'enfer des foyers* (éd. J'ai Lu) et cofondateur du [comité de vigilance des anciens enfants placés](#).

« *Cessons de débattre de la protection de l'enfance à la seule occasion de tragédies humaines mises en lumière par les médias*, lance le militant. *L'émotion ne peut plus être la seule réponse collective.* »

## **Elliot est-il un cas isolé ?**

Ce n'est hélas pas la première fois que des éducateurs « tondent » des enfants. Les maltraitances que subissent les enfants dans les établissements de l'ASE, qu'elles soient commises par des adultes ou entre pairs, sont très fréquentes. Et documentées. Ces établissements ont vocation à accueillir les enfants parmi les plus vulnérables de la nation, placés dans ces institutions sur décision de justice précisément parce qu'ils étaient en danger dans leur famille. Certains y ont vécu des traumatismes très lourds, ont développé des troubles du développement, de l'attachement, du comportement... Ils ont besoin d'un encadrement particulièrement solide, de professionnels dotés d'un niveau d'expertise élevé, d'une connaissance accrue du développement de l'enfant. Or pour exercer dans ces structures, il n'est toujours pas obligatoire d'avoir fait une formation dans le travail social et obtenu un diplôme. La loi ne fixe même pas le nombre d'enfants par professionnel, comme cela peut être le cas dans les centres de loisirs, les colonies de vacances, les crèches. Résultat, certains établissements comptent seulement deux éducateurs pour quarante enfants. Pas armés pour être en contact avec des enfants polytraumatisés, ces adultes y sont dépassés, épuisés. Et commettent des actes maltraitants.

## **Ces enfants sont-ils aujourd'hui plus exposés à des violences que par le passé ?**

Je suis bien placé pour savoir qu'il y a vingt ans, la situation n'était pas meilleure. Et je connais des hommes et des femmes aujourd'hui âgés de 70 ou 80 ans qui ont traversé les mêmes épreuves. Mais aujourd'hui, on en parle davantage. Moi et quelques autres avons été les premiers à prendre la parole pour dénoncer ces violences — j'en ai d'ailleurs beaucoup voulu aux générations précédentes de ne pas avoir pu ou su alerter en leur temps, parce qu'on en a payé le prix. C'est d'ailleurs tout le sens de notre engagement depuis une dizaine d'années, nous autres anciens enfants placés : rompre le cycle infernal des maltraitances institutionnelles dans le système de protection de l'enfance. Faire en sorte qu'aucun autre enfant placé ne subisse ce que nous-mêmes avons subi. Garantir un système réellement protecteur, attentif à la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants, mais également au respect de leurs droits.

*Avant d'arriver dans le système de protection de l'enfance, nous suscitons beaucoup d'empathie [...] Après, nos vies ne valent plus rien.*

## **Des médias ont récemment dévoilé comment des proxénètes recrutaient dans les foyers...**

Ce n'est pas nouveau ! Certes, Internet et les réseaux sociaux leur facilitent la tâche. Mais quand on fuguait avec mes copines, elles couchaient avec des hommes pour qu'on ait un toit sur la tête. On se prostituait, c'était très banal. Pourquoi les enfants qui fuguent de leur famille biologique sont recherchés activement, et pas nous ? Parce que dans la tête des gens, nous sommes des enfants de « cassos », condamnés à être nous-mêmes des « cassos ». On n'intéresse pas grand monde, en vérité. Avant d'arriver dans le système de protection de l'enfance, nous suscitons beaucoup d'empathie, on veut nous protéger parce que nous sommes de pauvres enfants maltraités par nos parents. Après, nos vies ne valent plus rien. Et cela ne nous aide guère à nous en sortir, à contrarier ce déterminisme social. Le continuum générationnel dans les souffrances subies doit impérativement être regardé en face et

conduire à des actions très concrètes.

## **Quel regard portez-vous sur la médiatisation de l'affaire du petit Elliot ?**

Ce drame provoque une émotion collective, tout le monde en parle, *Télérama* m'appelle... Je ne vais pas m'en plaindre, c'est l'occasion de porter notre combat. Mais ce fonctionnement est malsain. Il faut impérativement que l'on cesse de débattre de la protection de l'enfance à la seule occasion de tragédies humaines mises en lumière par les médias. L'émotion ne peut plus être la seule réponse collective. Ce sujet doit être instruit dans le temps long, comme les violences faites aux femmes le sont aujourd'hui, de manière continue. Heureusement que dans ce pays, on n'attend plus qu'une femme meure pour parler de leurs droits ! Rien qu'entre le mois de juillet et aujourd'hui, dix enfants placés à l'ASE sont morts dans le cadre de leur prise en charge. Dix ! De temps à autre, l'histoire de l'un d'eux perce le mur du son médiatique, la télévision et la presse écrite enquêtent sur les dysfonctionnements, les réseaux sociaux s'en font l'écho. Et à chaque fois, c'est la même chose : une bulle se forme pendant quelques jours et puis tout le monde passe à autre chose. [En Hongrie samedi dernier](#), plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans la rue après qu'une vidéo a montré le directeur d'un centre éducatif frapper un mineur. Quand verra-t-on dans les rues de Paris une mobilisation citoyenne contre le sort réservé aux enfants placés ? Arrêtons de considérer qu'ils ne sont les enfants de personne. Ils sont placés sur décision de justice, au nom du peuple, entre les mains des pouvoirs publics, ce sont donc nos enfants à tous. Chacun d'entre nous a une responsabilité.

## **Newsletter**

## **Le réveil culture**

Votre condensé quotidien de l'actualité culturelle et nos recommandations

du jour.

## S'inscrire

**Jeudi 11 décembre, les députés ont voté à l'unanimité une proposition de loi visant à rendre obligatoire la présence d'un avocat aux côtés d'un mineur placé en famille d'accueil ou en foyer...**

Enfin ! Nous en sommes très heureux. C'est une mesure fondamentale, que nous portons depuis plus de dix ans maintenant. Elle pourrait réellement changer les rapports de force internes à l'aide sociale à l'enfance. Permettre à chaque enfant d'avoir un interlocuteur de confiance, qu'il peut saisir si jamais ses droits étaient bafoués ou s'il devait subir des maltraitances dans le cadre de sa prise en charge. N'est-ce pas le minimum que la nation doit garantir à ses enfants ? Il s'agit maintenant que le Sénat inscrive le plus rapidement possible cette proposition de loi à son ordre du jour, et cela n'est pas gagné. C'est pourquoi nous reprenons notre bâton de pèlerin pour tenter de convaincre chaque sénateur, un par un.

**Un projet de loi sur la protection de l'enfance est attendu pour le premier semestre 2026...**

Depuis le temps qu'on nous en parle... Les gouvernements nous annoncent des projets de loi tous les ans et on n'en voit jamais la couleur. On verra, mais pour être franc, je ne suis pas particulièrement optimiste.